COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2026/84

DATE DE LA CONVOCATION

23/10/2026

DATE D'AFFICHAGE

23/10/2026

DATE AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

06/11/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

VOTANTS : 25

L'an deux mille vingt-six,
Le quatre novembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 octobre 2026 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Aline BILLET, Maire.

PRÉSENTS : Aline BILLET, Cyriac MILLOT, Sandrine MARCHAND, Olivier ROBERT, Alice FISCHER, Achille CHOAY, Bruno LEBRUN, Sandrine CORTES, Didier KENISBERG, Claudette DOS SANTOS, Denis LEFEBVE, Amélie CAILLE, Marie-Alice COLOMBIER, Hubert FRANCOIS, Jean-Claude GUEHENNEC, Florian LAMIOT, Jean-François LAMOTTE, Martine POYER, Sandra ROYET, Stéphane LEDOUX, Marie-Christine BERTHELOT, Thomas DROUET.

Formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Céline BRUISSON donne pouvoir à Claudette DOS SANTOS, Elisabeth GANDY donne pouvoir à Aline BILLET, Eric HAMEL donne pouvoir à Thomas DROUET

ABSENTS EXCUSÉS : Christele COLOMBIER, Valérie BESNAULT, Paul BITAUD, Pascal CRINCKET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sandra ROYET

OBJET : PRISE D'ACTE DE L'OPPOSITION DU MAIRE AU TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPÉCIALE AU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.5211-9-2 ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°78-2019-04-18-004 du 18 avril 2019 portant création de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine et approbation de ses statuts ;

VU la délibération du conseil communautaire n°DEL26-2 du 9 avril 2026 relative à l'élection du Président de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine ;

VU l'arrêté du Maire n°2026-037 du 16 octobre 2026 portant opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine ;

CONSIDÉRANT que l'opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale relève de la compétence propre du Maire et qu'il convient d'en informer le conseil municipal ;

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20261112-DEL2026-84-DE
Date de réception préfecture : 12/11/2026

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2026/84

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

PREND ACTE de l'arrêté du Maire n°2026-037 du 16 octobre 2026 portant opposition au transfert au Président de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine des pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers et assimilés, d'aires d'accueil des gens du voyage, d'habitat, de circulation et de stationnement, ainsi que de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi.

(PJ : Arrêté Permanent AP2026/037)

Pour extrait conforme,

Mme Le Maire



Aline BILLET

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20261112-DEL2026-84-DE
Date de réception préfecture : 12/11/2026